La République Française (M. F. Clémenti) :

Veuillez, d'ailleurs, noter que nous ne jetons pas la pierre à M. Godart. Non vraiment nous ne lui jetons pas la pierre, mous avons donné sans ambages qui c'est lui qui est dans le vrai. Si c'est M. Viviani qui était dans le fossé, jusqu'au moment où il en est sorti par le geste héroïque qui a détraqué la combinaison. Ah, oui ! elle est aveuglante, la clarté qui surgit du grave événement d'avant-hier. Et voici la situation qu'elle révèle : Les hommes qui ont pris, il y a six mois, la responsabilité du pouvoir, ont cru qu'ils pourraient à la fois diriger la loi militaire sur le terrain électoral et la détendre sur le terrain parlementaire.

Le Petit Journal :

Une partie de l'Europe s'égaye à nos dépens ; l'autre s'inquiète. Nous avons l'air de jouer notre vie à qui perd gagne ; ceux qui ont la main d'atouts en mains font la voie vide pour rentrer. Personne n'y comprend rien, hormis une douzaine d'initiés qui mènent le jeu sous le table.

Je propose ceci : qu'en réunissant d'urgence les députés et qu'on les prie respectueusement de décider, par un scrutin public, s'ils veulent oui ou non le maintien des trente-deux mois. Après quoi, le cabinet sera formé exclusivement de députés appartenant à la majorité.

« Or, que le demande, c'est notre droit à tous, c'est que le principe le plus essentiel, le plus incontesté du régime parlementaire soit observé, même quand il se n'agit que de la défense nationale.

LES JOURNAUX ANGLAIS

Le Times (de Londres) :

M. Viviani est allé jusqu'à l'extrême limite des concessions compatibles avec ce que presque tous les Français et tous les amis avertis de la France jugent être essentiel à la sécurité du sol français.

Le véritable objet des groupes socialiste et radical-socialiste n'est pas seulement d'exécuter le programme de Pau, mais de mettre le Président de la République dans l'embarras, en le laissant sans ministère, de quelque nuance politique que ce soit. C'est un danger très grave qui, s'il se réalisait, pourrait impliquer les conséquences les plus sérieuses pour la République à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur.

Comme amis de la France, nous devons espérer fermement que M. Ribot ou un autre, maintenu par le bon sens et le patriotisme de la nation — laquelle entend avec autant de détermination que jamais que la sécurité de la France ne soit pas mise en danger — réussisse promptement à constituer un ministère assez stable pour sortir le pays des périls qui le menacent.

The Daily Express (de Londres), conservateur :

Un changement radical est nécessaire, par les périls actuels sont pour la France et pour l'Europe comme ceux que créée un puissant navire allant à la dérive dans un port plein d'autres vaisseaux.

LES JOURNAUX ALLEMANDS

Les Dernières Nouvelles de Dresde :

M. Poincaré suivra-t-il les conseils de Saint-Pétersbourg et fera-t-il ouvertement opposition à ceux qui veut à l'essai de la loi de trois ans ? Il s'ensuivrait une crise constitutionnelle. Peut-être fera-t-il convoquer l'Assemblée nationale pour qu'elle prononce sur cette question. Celle-ci se déclarerait évidemment en faveur de la loi, par le Sénat changerait la faible majorité de la Chambre en une majorité ministérielle.

Le Leipziger Tageblatt, national-libéral :

M. Viviani s'est retiré parce qu'il a constaté que les radicaux et socialistes, qui veulent absolument abolir la loi de trois ans, l'emportaient. La situation intérieure en France devient de plus en plus embrouillée. Il semble bien, comme on l'a dit, que ce n'est pas un président du conseil qu'il fait à la République, mais un syndic de faillite.

Un aviateur retrouvé

Tunis, 8 juin.

Le lieutenant aviateur Joisin, allant à la rencontre de ses camarades revenant du Maroc, fut pris par la tempête et disparut entre Biaz et Gabès en-dessus de la mer. On n'avait plus eu de ses nouvelles. On craignait qu'il ne se fût perdu. Mais hier soir, il a télégraphié de Mahariès :

« Après avoir joué Robinson Crusoé et jeûné tout un long jour dans l'île de Zeira, dans mécanicien et moi avons été ramenés à Mahariès saine et sauf. Notre appareil est détruit. »

Crime mystérieux

Paris, 8 juin.

Cet après-midi, à l'angle de la rue des Marmites et du boulevard Belleville, Emile Bulin a été frappé d'un coup de couteau dans la région du cœur par un individu qui a pris le fuite. Transporté à l'hôpital Saint-Louis, son état a été jugé très grave. La police enquête.

L'imbroglio albanais

LA SUCCESSION DU PRINCE DE WIED

La « Nouvelle Presse Libre » de Vienne croit savoir que le roi Carol a conseillé à son neveu, le prince de Wied, de ne pas quitter Durazzo pour une autre ville albanaise. Toutefois, les journaux viennois insistent entendre hier que le prince de Wied partirait probablement incessamment pour Scutari.

D'autre part, la « Giornale d'Italia » publie une dépêche de Brindisi d'après laquelle les chefs musulmans et chrétiens albanais s'entendraient sur le nom du successeur de Prince de Wied, au trône d'Albanie : leurs préférences iraient vers un prince de la maison Bonaparte. Et la « Tribuna » apprend de Brindisi également qu'un prince de la famille Bonaparte, pressenti par les chefs albanais, aurait fait comprendre qu'il accepterait la couronne d'Albanie.

L'ARRESTATION DE DEUX ITALIENS A DURAZZO

La « Berliner Tageblatt » reçoit de Durazzo les renseignements suivants sur l'arrestation du colonel italien Marlicchio et du professeur italien Chiurgo :

« Voici comment s'est produite l'arrestation des deux Italiens, ainsi que les incidents qui l'ont suivie :

« Le directeur de la poste italienne à Durazzo, du nom d'Alessa, apprit en sous-main l'arrestation de deux Italiens ; cette nouvelle provoque dans la colonie une énorme émotion et on courut chercher M. Aliotti, ministre d'Italie, qui prenait part à un déjeuner du corps diplomatique.

« Les Italiens arrêtés avaient été transportés à la légation d'Italie. Le ministre s'y présente et demande à l'officier hollandais de service : « Est-ce vrai ? » Quand l'officier lui a répondu par l'affirmative, le ministre lui dit : « Si vous aviez agi ainsi, vous vous seriez mal conduit. Je vous, faire un devoir et de la façon la plus formelle, de mettre en liberté aussitôt les deux prisonniers et de me donner une satisfaction suffisante, sinon je débarque 300 matelots italiens et ils vous arrêtent tous tant que vous êtes. » L'officier hollandais de service obéit et ordonna aussitôt de relâcher les deux prisonniers.

« Le commandant de la place de Durazzo, M. Thomson, dit au ministre d'Italie que les deux prisonniers étaient rendus suspects parce que pendant la nuit ils avaient échangé des signaux avec les Albanais. Le ministre Aliotti lui répondit : « Vous êtes fou et vous venez de commettre un acte insensé. »

L'opinion italienne se montre très émue de cet incident. La « Tribuna » regrette que certaines autorités, qui devraient conserver leur sérénité, prêtent leur concours à l'œuvre de calomnie qui s'est accomplie à Durazzo contre l'Italie. Le « Giornale d'Italia » souhaite que le gouvernement italien sache sur qui doivent retomber les responsabilités. Le « Messaggero » croit que la propagande antitalienne en Albanie est de plus en plus intense. Le « Popolo Romano » estime que l'état de siège ne saurait en rien justifier les arrestations.

Les voleurs de métaux

Nous avons relaté hier l'arrestation des auteurs de vols commis à la gare de Lesquin, à la Société Anonyme des compteurs à gaz de Lille et à la Société métallurgique de Lesquin. Les sieurs Allou, 24 ans, demeurant 2, rue de la Justice à Lille, et Edouard Dutordoir, 25 ans, ferblantier, demeurant rue Balzac, avaient dû reconnaître leur participation dans les vols commis à la Société métallurgique de Lesquin.

Dutordoir a été déféré au Parquet sous l'inculpation de vol, tandis qu'Allou était laissé en liberté provisoire, sans préjudice des poursuites qui seront engagées contre lui pour complicité de vol.

La femme Poupaert, marchande de chiffons, 40, rue de Marquillies, a été mise en liberté provisoire, mais elle aura à répondre de l'inculpation de vol, complicité et recel, portée contre elle.

Fillette brûlée vive à Pont-de-la-Deûle

Les époux Bara, pensionnaires chez M. Fouachs, aubergiste et secrétaire de mairie à Pont-de-la-Deûle, étant partis pour Lens, le laissant en garde leur fille Augustine, âgée de 5 ans et demie.

Dimanche matin vers 9 heures et demie, la jeune Augustine Bara se trouvait à l'étage de l'auberge dans la chambre d'une pensionnaire, Mme Blottieux, lorsqu'en jouant au poêle avec un tisonnier, elle mit le feu à ses vêtements.

Aux cris poussés par la pauvrette, un commerçant qui se trouvait dans l'estaminet, M. Lévin Boudvin, grimpa à l'étage et se hâta d'éteindre les flammes dont la fillette était entourée.

Mais il était déjà trop tard et malgré des soins empressés, Augustine Bara expira quelques heures plus tard, après avoir atrocement souffert.

En Passant à Paris, Visitez la
"GRANDE MAISON DE BLANC"
8, Boulevard des Bateliers.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

Nous enregistrons avec amertume le décès de M. Carlos-Louis Cany, lieutenant-colonel au 22e régiment d'infanterie coloniale à Marseille, chevalier de la Légion d'Honneur.

Le défunt était le beau-frère de nos amis, MM. Ferdinand Delforterie-Castrique, adjoint au maire d'Hautmontdin, et Pierre Delforterie, industriel à Hautmontdin.

La carrière du lieutenant-colonel Cany fut brillante et les plus beaux espoirs lui étaient permis. Une mort, due à une congestion pulmonaire, vient de les anéantir.

Né à Armentières, le 24 août 1865, ancien élève du collège de cette ville, il fut, à sa sortie de l'école militaire de Saint-Cyr, versé dans l'infanterie de marine. Il passa ensuite plusieurs années au Dahomey, puis au Tonkin où il espérait pouvoir retourner bientôt.

Nous présentons à la famille éplorée du défunt nos condoléances sincères et émues.

Les funérailles auront lieu mercredi, à onze heures, à Hautmontdin.

VARIÉTÉS

A propos de J.-H. Fabre.

Parmi les anecdotes qu'on nous a racontées à Sérignan naguère, il en est de bien curieuses. Le grand savant, si oublié, fut un homme original, qui avait ses habitudes et ne voulait pas qu'on les changeât. Il résidait aux environs de son village, inquiet, courbé, et entrait soudain dans un champ ou un jardin ou un domaine quelconque, s'il avait entrevu la possibilité de quelque recherche efficace.

Un jour il pénétra dans un petit bois privé ; il cherche, se met à l'affût, immobile et parfaitement silencieux à ce qui se passe sous un arbre dévoré il fouille la racine. Il est si absorbé qu'il ne voit pas venir un homme qui met sur son épaule sa rude main :

— Eh ! que faites-vous là ? Voulez-vous vous lever ?

C'était le garde champêtre :

— Allons, allez-vous-en et ne recommencez pas ! Il y a longtemps que je vous surveille... Quel mauvais coup préparez-vous là ?

Et J.-H. Fabre, tout confus, humble, enfermé de tout débat, s'excuse poliment et reprit la route de son mas.

Le travail, c'est la liberté !

Dans une ville de Centre, en Touraine, un chemineau compensaient pour le vingtième fois devant le juge du tribunal de simple police. Le bon juge, reconnaissant son délinquant, s'écria :

— Encore vous !

— Oui, monsieur le juge.

— Vagabondage, comme d'habitude ?

— Oui, monsieur le juge.

— En somme, vous passez la moitié de votre vie à fréquenter les tribunaux. Pourquoi ne travaillez-vous jamais ?

— Mais, le reste du temps, je travaille, monsieur le juge !

Le juge regarda l'accusé et déclara, sceptique :

— Vous travaillez ! Eh bien ! si vous pouvez seulement me dire où vous avez jamais travaillé, je vous acquitterais sur-le-champ.

— Mais, je travaille en prison, répondit le chemineau.

Et le bon juge tint parole. Il acquitta.

Dernière Heure

(NOS DÉPÊCHES)

La crise ministérielle

VERS LE DÉNOUEMENT

M. Ribot accepte officiellement de former le nouveau Cabinet.

Paris, 8 juin.

M. Ribot est arrivé à l'Elysée à 9 heures et demie et en est sorti à 10 heures 06. Dans l'entrevue qu'il a eue avec le Président de la République, il lui a annoncé qu'il acceptait le mission de former le cabinet. On assure que dès maintenant, M. Ribot s'est assuré le concours de plusieurs parlementaires parmi lesquels on cite les noms de MM. Léon Bourgeois, Jean Dupuy, Delcassé et Clémenti.

Le paquebot "La Touraine" ramène des passagers

Le Havre, 8 juin.

Le paquebot « La Touraine » est rentré ce soir à 8 heures, venant de Québec, ayant à son bord le capitaine Leguet et trois matelots nommés Quintric, Mahé et Lecalvez, de l'équipage du trois-mâts « Marie-Amélie », de Bordeaux, qui coula le 3 mai, à cinquante milles des bancs de Terre-Neuve, par suite d'une collision avec une banquise.

Le navire fut bloqué pendant trois jours ; les hommes de l'équipage furent recueillis par le « Saint-Mathurin », qui les débarqua à Québec. Là, ils purent prendre place à bord de « La Touraine » et reçurent les soins que nécessitait leur état.

LA GRÈVE des tramways de Marseille EST TERMINÉE

Marseille, 8 juin.

Ce soir, un compromis d'arbitrage entre les délégués des tramways de Marseille et les représentants des Compagnies a été signé à la Préfecture. Le service reprendra demain matin sur tout le parcours des tramways.

Un essai de grève générale EN ITALIE

Rome, 8 juin.

Ainsi qu'on le craignait, l'agitation qui s'est manifestée dans les milieux ouvriers, à la suite des tragiques incidents d'Ancône, s'est accrue aujourd'hui et un essai de grève générale est actuellement tenté.

Le personnel des tramways et des voitures a cessé le travail ce soir ; les typographes des journaux ont suivi leur exemple et aucun feuille du soir n'a paru. Ce soir, sur divers points de la ville, des groupes d'anarchistes se livrent à des manifestations bruyantes. Le gouvernement prend des mesures de précaution ; des troupes occupent les principaux carrefours.

Violente tempête au Canada

QUARANTE BARQUES DE PÊCHE FONT NAUFRAGE. — CINQUANTE MORTS

Québec, 8 juin.

D'après un message parvenu à Québec, 40 barques de pêche se sont perdues au cours de la violente tempête qui a sévi dans la nuit du vendredi dernier, sur la côte Nord de New-Brunswick. La plupart de ces embarcations ont été entraînées vers la côte des îles Miscou et Schibbigan où elles ont fait naufrage. Jusqu'à présent, huit cadavres ont été retrouvés et ramenés à Caraquette. D'après les premières informations, le nombre total des morts serait d'une vingtaine ; mais on craint qu'en réalité, il ne soit plus considérable et qu'il atteigne près de cinquante. Les lieux du sinistre étant difficilement abordables, on ne sera fixé exactement sur l'étendue du sinistre que d'ici 24 heures.

Un presbytère en feu

LE CURÉ A-T-IL PÉRI ?

Montauban, 8 juin.

Un violent incendie a complètement détruit le presbytère de la commune de Lauzacs. M. l'abbé Blanc, curé de la paroisse, a disparu. On craint qu'il n'ait péri dans les flammes. L'état des lieux ne permet pas encore d'explorer les décombres.

L'impôt sur le Revenu

Paris, 8 juin.

La commission sénatoriale des finances, réunie à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Peytral, s'est mise d'accord avec la commission de l'impôt sur le revenu pour demander au Sénat de renvoyer le plus tôt possible à celle-ci pour étude les articles 7 à 28 de la loi de finances relative à l'impôt complémentaire sur le revenu.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. de Selves, relatif aux pensions des douaniers et des agents des eaux et forêts. Elle a repoussé le système de la semaine anglaise dans les établissements de la guerre et des finances.

A l'« Officiel »

Le ministre de la Guerre accorde une lettre de félicitations avec citation au « Bulletin Officiel » à M. Lévi, lieutenant-colonel au 110e régiment d'infanterie (Dunkerque), pour le zèle et la compétence avec lesquels il a contribué à l'enseignement donné aux officiers de complément dans les écoles d'instruction. D'autre part, une citation au « Bulletin Officiel » est accordée pour les mêmes services rendus à MM. de Rioda de Fauclara, colonel au 137e régiment (Valenciennes) ; Lafargue, colonel au 126e régiment d'infanterie ; Chemin, capitaine, chef d'état-major à la première division d'infanterie ; Bourgeois, capitaine au 17e régiment d'infanterie (Valenciennes).

L'explosion du ballon

Nouveaux détails

Epernay, 8 juin.

On est à peu près sûr sur le nombre des victimes de terrible accident qui s'est produit hier à Sézanne. Une centaine de personnes ont été blessées, parmi lesquelles une soixantaine ce portent que des blessures superficielles. Quarante qui été blessées plus sérieusement et en particulier douze qui sont actuellement soignées à l'hôpital de Sézanne.

Parmi les victimes dont l'état offre des craintes, on signale surtout l'aéronaute, M. Leprince, qui a une partie du visage horriblement carbonisé, le jeune Maurice Michon, très grièvement brûlé sur tout le corps et enfin Mme Berthon, femme d'un employé de chemin de fer, qui est soignée à son domicile.

Cet après-midi, le préfet de la Marne a visité tous les blessés en traitement dans l'établissement de Sézanne et leur a exprimé sa sympathie ainsi qu'à leur famille. Il a félicité les infirmières ainsi que les gendarmes qui se sont signalés par leur dévouement.

Au préfet a succédé Mgr Tissier, évêque de Châlons, qui a également parcouru les salles de l'hôpital.

Mme Leprince, femme de l'aéronaute avec plusieurs membres de sa famille, est arrivée au chevet de son mari. Elle a eu dans son entrevue avec son mari une attitude courageuse.

L'enquête n'a pas pu établir les causes exactes de la catastrophe, mais selon plusieurs aéronautes, amis de M. Leprince et l'opinion d'ailleurs confirmée par plusieurs témoins, il est absolument impossible que la déflagration de gaz se soit produite spontanément. Il y avait certainement parmi les personnes massées au champ Benoît plusieurs fumeurs et l'un d'eux a dû faire flamber une allumette au moment précis où le ballon était entraîné par la bourrasque vers les spectateurs.

UN DÉCÈS

Epernay, 8 juin.

Le jeune Maurice Michon, grièvement brûlé au cours de l'explosion du ballon « Le Petit Journal », est mort ce soir à 6 heures 00, des suites de ses cruelles blessures.

Il tombe de la neige sur le Plateau Central

Clermont-Ferrant, 8 juin.

Un froid très vif règne depuis hier dans la région de Clermont-Ferrant. Les montagnes et les collines environnantes sont couvertes de neige, jusqu'à une altitude de 600 mètres. La neige est tombée en abondance dans la station thermale du Mont-Dore et dans celle de Saint-Nectaire, où de nombreux baigneurs sont déjà arrivés pour y passer la saison estivale. Elle a même fait son apparition ce soir dans Clermont-Ferrant même.

Le joyeux Nestor en correctionnelle

UNE GRANDE AFFLUENCE ASSISTE AU PROCÈS DU BANQUIER WILMART

Bruxelles, 8 juin.

La première audience de l'affaire Wilmart, qui s'est ouverte ce matin à neuf heures, a attiré à la 9e chambre correctionnelle un public considérable.

Les bancs réservés au barreau sont, longtemps avant l'ouverture de l'audience, complètement occupés par les avocats.

Dans un couloir, derrière le tribunal, sont entassés des montagnes de feux titres de la société Gand-Terneuzen.

Il y en a près de six mille kilos !

Wilmart montre une mine tout à fait réjouie.

M. Devos, juge d'instruction, est tout d'abord entendu.

Le juge d'instruction expose que six émissions irrégulières de titres ont été faites. Les premiers titres contrefaits furent fabriqués en 1900 ; certaine d'entre eux portent la signature du père de l'accusé, M. Léon Wilmart, décédé à cette époque ; d'autres des mentions qui ne concordent pas avec le date des émissions. Les dernières émissions régulières furent faites en 1912.

M. Devos définit le rôle du chef comptable Raschon.

Le procès durera au moins un mois et demi !

DANS LA REGION

Tamponné par un train

Arras, 8 juin.

En descendant du train en marche, à la station de Blangy-les-Arras, M. Maurice Dunas, âgé de 20 ans, originaire de Levallois-Perret, a été projeté sur la voie ferrée et heurté par un entre train. Transporté à l'Hôpital d'Arras, le malheureux a succombé peu après.

Réception de sociétés à Douai

Douai, 8 juin

La Municipalité a reçu lundi, à 9 heures du soir, la Société chorale « Les Mélomanes » et la société de gymnastique l' « Union Douaisienne ».

Le cortège se forme à la gare. M. Raoul Dubron, conseiller municipal, reçut les deux sociétés victorieuses et après les avoir félicité, les conduisit à l'Hôtel de Ville. Le cortège était ainsi formé : En tête venaient les clairons et tambours, et la fanfare des sapeurs-pompiers, les fanfares de trompettes, les fanfares de Dorignies, les délégués des sociétés de la ville, la musique municipale, la société de gymnastique l'Union Douaisienne, la chorale les Mélomanes et enfin une section de sapeurs-pompiers fermait la marche.

Les Mélomanes Douaisiens et l'Union Douaisienne furent reçus dans la salle gothique par M. Bertin, maire, entouré de ses adjoints.

M. Bertin félicita chaleureusement les deux sociétés. M. D'Hooghe, en nom des Mélomanes, et M. Godin au nom de l'Union Douaisienne, lui répondirent.

Après qu'on eut trinqué le champagne les deux sociétés se rendirent à leur siège respectif.

Pendant le parcours de la gare à l'Hôtel de Ville une foule nombreuse se pressait sur le passage du cortège. Une animation très vive a régné en ville jusque fort avant dans la soirée.

Le Concours agricole de Beauvais

LES PRIX DE LA RACE BOVINE FLAMANDE ET HOLLANDAISE

Comme pour les chevaux, le Nord a obtenu au concours de Beauvais, un magnifique succès. Presque tous les prix remportés pour les races bovines flamande ou hollandaise, reviennent à notre département.

Parmi tous les membres du jury, nous relevons les noms de notre région, de MM. Parmentier, de Saint-Omer, pour la race flamande (mâles), G. Potié, à Lœs, Malpeaux, de Berthonval; Leymarie, du Paraclet, pour la race flamande (femelles); Debucby, de Noyelles-les-Seclin ; Morcrette-Ledieu, de Caudry, pour la race hollandaise (mâles) ; Macaree Ernest, d'Hutichin; Tarlier, d'Arras, pour la race hollandaise (femelles).

Voici la liste des récompenses obtenues :

Race flamande (mâles). — 1re section. — Animaux de 10 ans au moins, mais n'ayant pas de dents de remplacement. — 1er prix, MM. Wisquin-Demagny, Gustave, à Saint-Folquin (Pas-de-Calais) ; 2e, Henri Vaesken, à Arnèke (Nord); 3e, Hidden-Abdon, à Wemaers-Cappel (Nord); 4e, Vaesken René, à Wemaers-Cappel (Nord); 5e, Cyrille Declercq, à Drincham (Nord); 6e, Mme veuve Vandal, à Boellecourt (Pas-de-Calais) ; 7e, M. Alix Ghestem, à Verlinghem (Nord).

2e section. — Animaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1er prix, MM. Henri Vaesken ; 2e, Noël Tannin, à Léchelle (Pas-de-Calais); 3e, Wirquin-Demagny, G. ; 4e, Mme veuve Vandal ; 5e, Alexis Dehy, à Landrecies ; 6e, MM. Hiddent-Abdon; 7e, Alix Ghestem.

3e section. — Animaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1er prix, MM. Alix Ghestem; 2e, Noël Tannin; 3e, Henri Lepers; 4e, Mme veuve Vandal ; 5e, René Vaesken.

Femelles. — 1re section. — Animaux de dix mois ou moins, mais n'ayant pas de dents de remplacement. — 1er prix, MM. G. Wirquin-Demagny; 2e, Henri Vaesken ; 3e, Liborius Legrand, à Spycker (Nord); 4e, Alix Ghestem; 5e, Noël Trannin; 6e, Delerue-Dupire, à Mons-en-Barœul (Nord). Prix supplémentaire : Mme veuve Vandal.

2e section. — Animaux ayant un plus quatre dents de remplacement. — 1er prix, M. Henri Vaesken, à Arnèke (Nord); 2e, Gustave Wirquin-Demagny, à Saint-Folquin (Pas-de-Calais); 3e, Henri Lepers, à Wattrelos (Nord); 4e, Mme veuve Vandal, à Boellecourt (Pas-de-Calais) ; 5e, MM. Delerue-Dupire ; 6e, A. Ghestem; 7e, Noël Trannin, à Lochelle (Pas-de-Calais).

3e section. — Animaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1er prix, M. Henri Vaesken; 2e, Mme veuve Vandal ; 3e, MM. Alix Ghestem; 5e, Wirquin-Demagny; 5e, Delerue-Dupire; 6e, Henri Lepers ; 7e, François Leclercq. Prix supplémentaires : M. Noël Trannin.

Race hollandaise (mâles). — 1re section. — Animaux de 10 mois au moins, mais n'ayant pas de dents de remplacement. — 1er prix, MM. H. Rémy; 2e, Delerue-Dupire, à Mons-en-Barœul (Nord); 3e, Alix Ghestem, à Verlinghem ; 5e, Deisart-Labelette Léon, à Croix (Nord).

2e section. — Animaux ayant un même deux dents de remplacement. — 3e prix, MM. Alix Ghestem; 4e, Delerue-Dupire; 5e, Candrelier-Poirette H., à Jolimet (Nord).

Femelles. — 1re section.— Animaux de 10 mois au moins, mais n'ayant pas de dents de remplacement — 1er prix, MM. Delerue-Dupire; 2e, A. Ghestem.

2e section. — Animaux ayant un plus quatre dents de remplacement. — 1er prix, MM. Alix Ghestem; 2e, Deisart-Labelette Léon à Croix (Nord) ; 5e, Delerue-Dupire; 6e, Candrelier-Poirette H.

3e section. — Animaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1er prix, MM. Delerue-Dupire; 2e, Alix Ghestem; 5e, Candrelier-Poirette H.

Prix de championnat. Race flamande. — Mâles. — Plaquette d'argent, M. Henri Vaesken, à Arnèke (Nord).

Femelles. — Plaquette d'argent, M. Henri Delerue-Dupire, à Mons-en-Barœul (Nord).

Prix d'ensemble. Race flamande. — Objet d'art, M. Henri Vaesken, à Arnèke (Nord).

Médailles d'honneur de la Police

Les médaille d'honneur, instituée en faveur des agents de la police municipale et rurale, est accordée aux agents dont les noms suivent :

Nord. — MM. Lecourt, garde champêtre à Capinghem ; Dullot, garde champêtre à Vieux-Berquin ; Seigneur, garde du, à Bersée; Drique, garde champêtre à Frémesques; Suisen, garde champêtre à Wormhoutt ; Vanderbecq, garde champêtre à Landas ; Prévot, garde champêtre à Verchain-Maugré; Wiseut, garde champêtre à Bruille ; Duponi, garde champêtre à Linselles ; Lebleu, garde champêtre à Condé-sur-Escaut ; Lassalin, garde champêtre à Gondecourt ; Derem, garde champêtre à Wulvendinghe; Herreng, agent de police à Armentières ; Wattier, garde champêtre à Taisnières-sur-Hon; Dhennin (Jules), garde champêtre à Bricaire; Rupoir, agent de police à Douai ; Gordon, garde champêtre à Forest; Leflis, sous-brigadier de police à Lille; Selis, secrétaire de police à Roubaix; Couvez, sous-brigadier de police à Lille; Barbier, garde champêtre à Brouckerque; Dolez, garde champêtre à Escaudin; Bigayon, garde champêtre à Bauvrechin; Leclerc, garde champêtre à Comines; Tilell, agent de la sûreté à Roubaix; Lecat, secrétaire de police à Lille; Milhy, agent de police à Douai; Leleu, brigadier de police à Douai; Edwain, garde champêtre à Cagnoncles; Leblond, agent de police à Avesnes; Bourneville, agent de police à Armentières; Demesmin, sous-brigadier de police à Lille; Clément, agent de police à Armentières; Blein, brigadier de police à Wattrelos; Mahay, secrétaire de police à Lille.

MM. Pottier, brigadier de police à Loos ; Hocepied, sergent de ville à Tourcoing ; Scrille, agent de la sûreté à Tourcoing ; Blanchard, agent de police à Cambrai ; Wasson, garde champêtre à Cambrai; Copin, garde champêtre à Meubeuge; Depuydt, brigadier de police à Dunkerque; Hochart, gardien de la paix à Dunkerque; Dobrigne, garde champêtre à Gommegnies; Blanchard, garde champêtre à Caudry; Détroy, garde champêtre à Anicha; Ledrs, garde champêtre à Wasnes-au-Bac; Liénart, garde champêtre à Santes; Soileux, brigadier de police à Lille ; Cochez, sous-brigadier de police à Lille; Vanhouttaghem, secrétaire de police à Lille; Wiart, secrétaire de police à Douai ; Petit, garde champêtre à Goudelin; Baert, gardien de la paix à Dunkerque; Dubois, garde champêtre à Beaulieu; Dufromez, sous-brigadier de police à Lille; Leculre, sous-brigadier de police à Lille; Thoffier, secrétaire de police à Lille; Hardy, garde champêtre à Roncourt ; Delannoy, secrétaire de police à Douai; Derras, sergent de ville à Lille; Clément, agent de la sûreté à Lille; Gay, garde champêtre à Bois-Grenier; Dechy, garde champêtre à Rumegies; Fossier, secrétaire de police à Roubaix; Gallet, secrétaire de police à Roubaix; Noulquise, brigadier de police à Lille; Pinçon, garde champêtre à Ferrière-la-Petite; Lesage, brigadier de police à Lille; Debaere, brigadier de police à Roubaix; Leman, sous-brigadier de police à Tourcoing.

Pas-de-Calais. — MM. Devienne, garde champêtre à Fresnicourt; Berthe, garde champêtre à Gauchin-Legal ; Neuville, garde champêtre à Bimont; Breton, agent de police à Calais; Coupin, sous-brigadier de police à Calais; Vasseur, agent de police à Calais; Cantrainne, sous-brigadier de police à Boulogne-sur-Mer; Leber, garde champêtre au Fresnoy; Potier, garde champêtre à Dourges; Morel, garde champêtre à Bouvigny-Boyeffles; Noël, garde champêtre à Eucheux; Lelombe, garde champêtre à Boyavalz; Hendrick, agent de police à Calais; Coulieux, garde champêtre à Vimy; Legrand, garde champêtre à Molinghem; Devin, sous-brigadier de police à Calais; Gennequin, sous-brigadier de police à Boulogne-sur-Mer.

LILLE

Ephémérides lilloises de l'Année terrible

du 9 Juin 1871

Deux Anglais, Harry et Hickson, fournisseurs de souliers à semelles de carton, sont condamnés par le tribunal correctionnel de Lille à cinq ans et trois ans de prison, par défaut.

Du 2 Juillet

Le général Faidherbe et Testelin sont élus députés à l'assemblée nationale, au scrutin de liste, par 151.470 et 137.746 voix, contre 62.528 et 56.159 voix à Alfred Duponi et Du Nédonchel, monarchistes.

A Lille, Faidherbe et Testelin obtiennent 14.920 et 14.364 voix contre 2.402 et 2.162 voix.

Faidherbe était nommé en outre dans le Pas-de-Calais et dans la Somme. Il opta pour le Nord.

Gambetta était nommé à Paris.

La rente 3 % était à 56 fr. 60.

Du 25 Août

La Banque d'émission constituée pendant la guerre pour mettre en circulation des petites coupures de 0,50, 1 franc, etc., annonce qu'elle cessera, à partir du 1er septembre, toute émission de ses billets.

L'assemblée nationale ayant décidé la dissolution des gardes nationales, Faidherbe donne sa démission de député parce qu'il croit que l'assemblée, uniquement nommée pour décider la paix, s'attribue des pouvoirs constituants qu'elle n'a pas.

Testelin demande à l'assemblée que le corps des canonniers lillois soit occupé de la direction des gardes nationales. Cette demande sera plus tard adoptée.

Le coût du port des lettres est porté de 0,20 à 0,25.

Edm. LELEU.

Propos d'un Lillois

Saint-Médard

Quand il pleut à la Saint-Médard
Il pleut encore six semaines plus tard

Tel est le dicton qui se trouve, paraît-il, toujours corroboré par les circonstances.

Or, c'était hier la Saint-Médard et il a plu copieusement.

Une maudite pluie d'orage nous a laissé cette consternante perspective de 40 jours de mauvais temps.

Orage, d'désespoir, pourrait-on dire à l'instar de Don Diègue.

Les « grandes eaux » de Versailles ont inauguré le série dimanche dernier, Lille devait à son dynologie de ne pas être en reste, et son atmosphère t'y aida puissamment.

Depuis deux jours le temps est pluvieux, d'ailleurs nous aussi, nous sommes... plus vieux de la même durée.

Quel triste mois de juin, nous allons avoir et l'on sera d'accord pour dire avec Pascal : « Ce mois est bissexile ».

Mais, lecteurs hydrophobes, ne sens pas du mot), rassurez-vous, 3 existe en juin, pardon, un joint pour contrebalancer l'influence néfaste de Saint-Médard, c'est d'implorer Saint-Barnabé qui réparera la gaffe de son collègue aqueux.

Le Sanglier.

UN MONUMENT à la Comtesse Jeanne de Flandre

Il est question d'élever à Lille un monument à la mémoire des bienfaitrices des pauvres, et parmi ces bienfaitrices des pauvres, on range la comtesse Jeanne.

Jeanne de Flandre mérita d'avoir son monument à elle toute seule.

Non pas seulement comme bienfaitrice des pauvres, mais encore et surtout comme ayant relevé de ses ruines la ville de Lille et l'ayant dotée de son liberté communale.

Fille de Baudouin, comte de Flandre, qui devint empereur de Constantinople et fut bientôt massacré par les Bulgares, et femme de Fernand de Portugal, qui fut emmené en captivité à Paris, après la bataille de Bouvines, et y resta longtemps, la comtesse Jeanne ne fut pas seulement une admirable femme qui releva Lille, au XIIIe siècle, des ruines plus dont les bienfaits se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Cette femme courageuse et fière, au caractère élevé, avait dans l'esprit et dans le sang quelque chose de viril qui en a fait une figure à part dans l'histoire.

Ne l'a-t-on pas vue, au sacre de Louis IX, revendiquer le droit de porter l'épée, et, dans une autre occasion, offrir le combat à Jean de Neele, pour la possession de la châtelaine de Bruges ?

Quand Jeanne de Lille se vit seule à la tête du gouvernement du comté de Flandre, elle était toute jeune encore, et seule.

L'année précédente, le roi de France Philippe-Auguste, vainqueur à Bouvines, avait fait détruire par le feu la ville de Lille. Un grand nombre d'habitants avaient péri en voulant fuir cette capitale, pour être marqués du signe de la servitude et vendus comme esclaves ; les autres n'avaient échappé que par la fuite.